

**Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteurs d'engins de chantier.**

### **PUBLIC - PREREQUIS**

- Toute personne (débutante, expérimentée, renouvellement) appelée à conduire des engins de chantier et présentant des aptitudes médicales requises. 18 ans au minimum.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Connaître la recommandation R 372 modifiée, les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- Effectuer les vérifications de l'engin avant l'utilisation
- Maîtriser la conduite d'engins de chantier : sur route, sur chantier
- Réaliser les opérations d'entretien de 1er niveau

### **PEDAGOGIE**

- Alternance d'apports théoriques par vidéo projection, films et de travaux pratiques de conduite d'engins en sécurité
- Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R 372 M réalisé par un testeur habilité
- Délivrance d'un CACES si résultat favorable en application de la recommandation CNAM R 372 M ou avis de délivrance d'autorisation de conduite en application de R 4323-55 à R 4323-57 du Code du travail.

#### **Durée :**

- Formation : 1 à 4 jours + 1 à 2 jours par catégorie supplémentaire
- Test : 1 jour maxi.

**Document remis :** Chaque stagiaire reçoit un support de cours

**Validité CACES :** 10 ans.

### **PROGRAMME**

#### **Formation théorique**

##### **CONNAISSANCES DE BASES DU CODE DE LA ROUTE**

- Identification et connaissance de la signalisation : Panneaux de signalisation routière (panneaux de danger, d'interdiction, d'obligation et de signalisation de chantier). Signaux relatifs aux intersections et aux régimes de priorité (panneaux et feux). Lignes de signalisation au sol des voies de circulation
- Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres : Changement de direction, dépassement, intersections, règles d'interdiction de stationnement en ville et sur route
- Véhicules : Equipements réglementaires obligatoires pour autoriser les engins sur pneus non immatriculés à circuler sur la voie publique

##### **DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS DE CHANTIER**

- Obligations découlant de l'article L 1° du code de la route sur l'imprégnation alcoolique
- Les prescriptions des textes réglementaires applicables aux engins de chantier : circulation, examens, vérifications, travaux aux voisinages des lignes électriques
- Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée
- Le rôle de différents organismes : Inspection du travail, CNAM, OPPBTP...
- La recommandation R 372M de la CNAM et les différentes catégories d'engins
- L'autorisation de conduite délivrée par l'employeur ou l'entreprise utilisatrice
- Les informations spécifiques à chaque chantier : de nuit, au bord de l'eau, souterrain, sur ouvrage d'art...
- Les responsabilités et pénalités encourues

##### **TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DE L'ENGIN DE CHANTIER**

- Les différents organes : Description, terminologie, caractéristiques. Principe de fonctionnement d'un circuit hydraulique. Transmission et circuit de freinage. Différents équipements de travail et leurs fonctions
- La préparation et la mise en route : L'équipement de protection individuel du conducteur E.P.I. L'inspection visuelle des différents éléments de l'engin, les différents niveaux. L'accès au poste de conduite, la visibilité, l'interprétation des symboles du tableau de bord. La mise en route du moteur, le contrôle du tableau de bord, le temps de chauffe du moteur, de la transmission, des équipements
- Les précautions lors de l'arrêt : Le stationnement de l'engin. Le positionnement des équipements y compris leur calage lors des interventions. La mise en œuvre des sécurités, la procédure d'arrêt moteur, la consignation

##### **RISQUES INHERENTS AU FONCTIONNEMENT DE L'ENGIN**

- Les risques mécaniques, électriques, chimiques, physiques, incendie et explosion
- Les risques spécifiques lors des opérations de levage, de chargement et de déchargement sur porte engin

#### **Travaux Pratiques**

- Vérifications : Contrôle visuel de l'état de l'engin (pneumatiques, flexibles, fissures...). Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Conduite, circulation, manœuvres : Maîtrise de la conduite en marche AV et AR sur différents sols, dans différentes conditions (pentes, virages...). Utilisation correcte de l'avertisseur, respect des règles et des panneaux de circulation. Adaptation de la conduite aux conditions de circulation (engorgement...). Maîtriser la souplesse et la précision des manœuvres et des opérations de fin de poste. Chargement et déchargement sur porte-engins.
- Maintenance : Opérations d'entretien de 1<sup>er</sup> niveau, vérifications des différents niveaux, rendre compte.